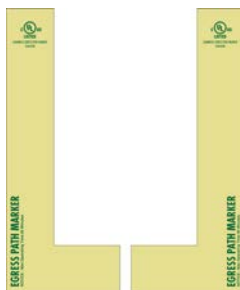



**Everlux**  
Marquage de cheminement d'évacuation certifié ULC selon  
la norme CAN ULC-S572 – L0325**1. Produit**

“L” auto-adhésif et anti-dérapant  **Everlux**<sup>®</sup> pour le marquage des marches - modèle numéro L0325.

**2. Description du produit**

Le produit est un polycarbonate auto-adhésif antidérapant de 1/64” (0,3mm) avec une haute intensité photoluminescente et facile à nettoyer.

**3. Qualité et certification**

La qualité des produits  **Everlux**<sup>®</sup> est assurée par un processus rigoureux de contrôle de qualité avec des tests dans notre propre laboratoire ainsi que des laboratoires tiers observant toutes les normes, codes et législations applicables.

Ce panneau de système de marquage de chemin est certifié ULC Listed conformément aux exigences de la norme UL 1994 pour les exigences relatives aux systèmes de marquage des chemins d'accès lumineux

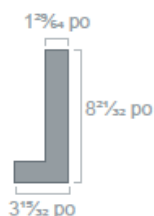
Numéro de dossier UL: SA44498.



Remarque: Les marques d'inscription ULC ne sont pas imprimées dans les bandes pour l'installation au sol et au mur afin d'éviter toute possibilité d'interférence dans la continuité de la délimitation du chemin de sortie. Pour la même raison, les marques d'inscription ULC ne sont également imprimées dans aucun des produits du système de marquage de chemin d'accès pour l'installation au sol.

#### 4. Informations techniques / Dimensions

- Photoluminescence à haute intensité lumineuse
- Pas d'alimentation nécessaire – le signal photoluminescent se charge complètement pendant une exposition de 60 minutes à une lampe fluorescente d'au moins 1 pied bougie d'éclairage (11lux).
- Taille:



#### 5. Propriétés photoluminescentes

Selon R.S 6.1-A

Selon RS 6.1, dans des conditions de stimulation de 21,6 lux (2 pieds-bougie) pendant 120 avec une source fluorescente de température de couleur blanche froide (4000K), ce signal  **Everlux**<sup>®</sup> ULC Listed fournira les performances de luminance suivantes:

Temps après la fin de l'excitation (en minutes)	Intensité lumineuse (mcd / m <sup>2</sup> )
10 minutes	49,3 <sup>(1)</sup>
60 minutes	12,3 <sup>(1)</sup>
90 minutes	8,2 <sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> L'intensité lumineuse de l'anti-dérapant peut être inférieure en raison de la couche protectrice du polycarbonate.

#### 6. Installation

Selon "Instructions pour l'installation".

#### 7. Dimensions, pictogrammes et couleurs

Les produits sont conformes au catalogue  **Everlux**<sup>®</sup> et conformes aux normes, codes et lois nationaux et internationaux.

#### 8. Impression

Par sérigraphie: peinture brillante de haute qualité résistant aux rayons UV.

#### 9. Nettoyage

Le panneau peut facilement être nettoyé avec un chiffon sec ou avec un chiffon humidifié avec de l'eau (sans détergent).

**Everlux**  
**Marquage de cheminement d'évacuation certifié ULC selon**  
**la norme CAN ULC-S572 – L0325****10. Toxicité**

Le produit ne contient aucune substance radioactive. En termes toxiques, le produit est considéré comme sûr (norme européenne EN 71-3).

**11. Garantie**

Dans des conditions normales de montage et de nettoyage et d'entretien adéquats, le panneau est couvert par une garantie de 5 ans contre les défauts de fabrication.

Pour les applications en extérieur, en considérant une exposition à des températures variables, à l'humidité et à d'autres environnements extrêmes, la garantie peut être diminuée.

Dans les environnements humides ou dans les environnements où l'eau est fortement acide ou alcaline (p. Ex. Calcaire et chlore), la garantie peut être réduite.

**12. Conformité**

Les panneaux sont conformes, sans toutefois s'y limiter, aux normes, codes et lois suivants:

- CAN/ULC-S572:2017 Norme sur les Panneaux de Signalisation D'issue et les Systèmes de Marquage de Parcours Photoluminescents et Autolumineux Deuxième édition
- Code National du Bâtiment - Canada 2015
- Code National de Prévention des Incendies – Canada 2015
- Code de Construction du Québec, Chapitre I Bâtiment, et Code National du Bâtiment Canada 2010 (modifié)
- Code de Sécurité du Québec, Chapitre VIII – Bâtiment, et Code National de Prévention des Incendies – Canada 2010 (modifié)
- UL 1994 - Standard for Luminous Egress Path Marking Systems
- Reference Standard 6-1 and RS 6-1A – Photoluminescent exit path marking – as required by local Law 26 of 2004, New York City Building Code §27-383
- International Building Code 2009
- International Fire Code 2009
- California Building Code
- Connecticut State Building Code
- NFPA 101 Life Safety Code
- NFPA 170 Standard for fire safety and emergency Symbols
- NFPA 5000
- ASTM -E2030 Standard Guide for Recommended Uses of Photoluminescent (Phosphorescent) Safety Markings
- ASTM-E2072 Standard Specification for Photoluminescent (Phosphorescent) Safety Markings
- ASTM-E2073 Standard Test Method for Photopic Luminance of Photoluminescent (Phosphorescent) Markings
- ANSI Z535.1 – Safety Colors
- ANSI Z535.2 – Environmental Facility and Safety Signs
- ANSI Z535.3 – Criteria for Safety Symbols
- ANSI Z535.4 – Product Safety Signs and Labels
- ANSI Z535.5 – Safety Tags and Barricade Tapes (for Temporary Hazards)
- ANSI Z535.6 – Product Safety Information in Product Manuals, Instructions, and Other Collateral Materials
- APTA PR-PS-S-004-99, Rev. 2 Standard for Low-Location Exit Path Marking
- APTA PR-PS-S-002-98, Rev. 3 Standard for Emergency Signage for Egress/Access of Passenger Rail Equipment
- LEED Leadership in Energy and Environmental Design
- National Construction Code Series – Building Code of Australia
- New Zealand Building Code